



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT N° 1562-02**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le règlement n° 1562-02 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement relatif aux colporteurs et aux commerces itinérants n° 1562 – RMH 220 afin d'interdire, sauf dans certains cas prévus, le colportage, le commerce itinérant et la sollicitation sur le territoire de la Ville

a été adopté par le conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance ordinaire du 7 avril 2026.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site Web de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 14 avril 2026.

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Greffière

Le présent avis peut être consulté sur le site
Web de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca